

22/27 – 27 mars 2017

Espace Le Goffic - Mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) : approbation du projet, du plan de financement et de la demande de subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.)

Le rapporteur,

➡ rappelle que, par délibération en date du 29 septembre 2015, le conseil municipal a approuvé l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP).

Dans cet Agenda d'Accessibilité Programmé, la commune de Pacé s'est engagée sur les travaux de mise en accessibilité de l'espace Le Goffic.

Le montant estimé de ces travaux est de 25 000,00 € HT.

➡ rappelle que ces travaux peuvent être subventionnés dans le cadre de la D.E.T.R. à hauteur de 30% des dépenses hors taxes.

➡ informe que ces travaux peuvent être subventionnés dans le cadre de la D.S.I.L. à hauteur de 50% (taux maximum) des dépenses hors taxes.

Il est proposé que cette opération puisse être financée de la manière suivante :

- Subvention au titre de la D.E.T.R. :	7 500,00 € HT
- Subvention au titre de la D.S.I.L. :	12 500,00 € HT
- Part communale :	5 000,00 € HT
Soit :	25 000,00 € HT

Le financement de la TVA étant assuré par autofinancement.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

***Considérant** l'avis favorable émis par la commission mixte "Urbanisme et développement durable - Voirie, travaux et bâtiments - Développement économique et prospective " du 7 mars 2017,*

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE:

le projet de travaux ;

ADOpte:

les modalités de financement définies ci-dessus ;

SOLLICITE:

la subvention, correspondant à 50% du coût prévisionnel des travaux hors taxes, au titre de la D.S.I.L. soit 12 500,00 € HT ;

AUTORISE:

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : Unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

Le Maire,

Paul Kerdraon.